

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2022**

DEL-2022-255

L'An deux mille vingt-deux, le dix novembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 3/11/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. FRANCOIS.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. BOUVARD, DAVIET, GILLET, JACQUES, PEUGNIEZ, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, HULIN, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GAL, GIRARD, GRANGE, LCHAT, LOUVEAU, MALOSSE, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 15

Représentés par mandat : 2

Objet : COMMUNE DE BALLAISON - ROUTE DES VOIRONS - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION

Exposé du Président,

Par délibération en date du 7 juillet 2022, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune et Thonon Agglomération pour l'aménagement de la route des Voirons à BALLAISON.

La commune réalise l'aménagement et la sécurisation de la route des Voirons.

Thonon Agglomération réalise, pour sa part, le renforcement des réseaux humides.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur le même secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux, selon les lots et critères suivants :

La consultation comprend 3 lots.

Critères de jugement des offres : 60 % : prix,
40 % : valeur technique.

➤ **LOT N°1 : « TERRASSEMENT, VRD »**

Estimation du lot n°1 (concerne les trois maîtres d'ouvrage) :

Total :	644.668,00 € HT
Part Commune :	218.885,00 € HT
Part Thonon Agglo :	282.510,50 € HT
Part SYANE :	143.272,50 € HT

➤ **LOT N°2 : « REVETEMENTS, SIGNALISATION »**

Estimation du lot n°2 (concerne deux maîtres d'ouvrage) :

Total :	264.752,50 € HT
Part Commune :	235.468,00 € HT
Part SYANE :	29.284,50 € HT

➤ **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE »**

Estimation du lot n°3 (concerne uniquement le SYANE) :

Total :	116.630,00 € HT
----------------	------------------------

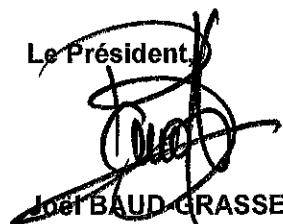
Afin de pouvoir assurer une notification du marché en 2022, il est prévu de réunir la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes le 15 novembre 2022, pour analyser et classer les offres et permettre la signature des marchés à intervenir.

Il est proposé aux membres du Bureau de donner délégation au Président pour l'autoriser à attribuer et signer les marchés, conformément au classement établi par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner délégation au Président pour l'attribution des marchés à conclure pour les lots n°1, 2 et 3 avec chacun des titulaires retenus,
2. à autoriser le Président à signer les marchés à intervenir, relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Monsieur Noël MATHIAN ne prend pas part au vote.
Adopté.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.
